### Département d'Eure et Loir Canton de NOGENT LE ROTROU Commune de LES CORVÉES-LES-YYS

### REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 07 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 07 avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 31 mars 2023, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents: MM. David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL, Clément LEKEUX (pouvoir Jérôme BETOULLE), Joël BOURNISIEN, MME Monique CLAY, Nadine NANTEUIL

(pouvoir Sophie MULLER)

Était absents excusés : Sophie MULLER, Jérôme BETOULLE

<u>Était absente</u> : Emilie FOSSEPREZ

Secrétaire de séance : Patrick LE DORLOT

Présents: 7 Votants: 9 Absent:1

## DÉLIBÉRATION n°2023-11- APPROBATION DU REGIME DES AMORTISSEMENTS, DES IMMOBILISATIONS ET DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités locales ;

Vu l'article R 2323-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/31 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- D'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 11 avril 2023 et la publication le 11 avril 2023
Le Maire, D. MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre, Le 07 avril 2023 Le Maire, D. MONNIER

> Pour le Maire, le 2ème Adjoint : **Edouard MICHE**L